

Décision n°2016.0149/DC/SA3P du 21 septembre 2016 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du référentiel de certification par essai de type des logiciels d'aide à la prescription en médecine ambulatoire version 2016

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 21 septembre 2016,

Vu les articles L.161-38 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Le référentiel de certification par essai de type des logiciels d'aide à la prescription en médecine ambulatoire version 2016, ci-joint, est adopté.

Il remplace le référentiel de certification par essai de type des logiciels d'aide à la prescription en médecine ambulatoire adopté par la Haute Autorité de santé en juin 2008.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Journal Officiel de la République française et au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 21 septembre 2016,

Pour le collège :
La présidente,
PR A. BUZYN
signé